

## 10 MAI : Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions



Actualité de l'histoire et de la mémoire de l'esclavage, reconnu « crime contre l'humanité » en 2001



En 2006, le Parlement français a choisi le **10 mai** pour commémorer la **Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions** : c'est le 10 mai 2001 qu'il avait adopté la Loi reconnaissant la traite et l'esclavage comme **crimes contre l'humanité**.

Les territoires français qui ont connu l'esclavage célèbrent la date de **l'abolition effective de 1848** : le 27 avril à Mayotte, le 22 mai en Martinique, le 27 mai en Guadeloupe et à Saint Martin, le 10 juin en Guyane, le 9 octobre à Saint Barthélemy et le 20 décembre à la Réunion.

**Au niveau international, 2 dates commémoratives :**



**23 Mai** - Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition (UNESCO-1998) en mémoire de 1848



**2 Décembre** - Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage (ONU)

**Pourquoi est-il important, 170 ans après l'abolition de l'esclavage, de célébrer cette mémoire ?**

Les titres de la presse nous interpellent :

« 1968-2018 : 50 ans après sa mort, que reste-t-il du message de Martin Luther King ? »

« 2008-2018 : Il y a 10 ans disparaissait Aimé Césaire, un héritage toujours vivace »

« 2018 : Centenaire de la naissance de Nelson Mandela (Afrique du Sud) »

« 27 mars 2018 : Mort de Linda Brown, symbole de la lutte contre la ségrégation raciale aux États-Unis »

« Franz Fanon : Un auteur méconnu »



Les noms de collèges, lycées, médiathèques, stations de tramway, places ou rues les donnent en exemple.

**De quoi ces personnes sont-elles les symboles ? Quels combats ont menés ces hommes et ces femmes noires aux Antilles, aux États-Unis d'Amérique, en Afrique ?**



**PERSONNES BLANCHES SEULEMENT**

Cette plage et ses activités sont réservées aux personnes blanches uniquement

**Linda Brown** à qui on interdit de s'inscrire dans une école publique en 1954 au Kansas, **Rosa Parks** qui refusa de céder sa place à un passager blanc en 1955 réussirent, avec le pasteur **Martin Luther King**, à faire changer pacifiquement en 1962 les lois des États qui pratiquaient la **ségrégation**, c'est-à-dire l'interdiction d'accès pour les noirs à des lieux et services publics : **mais l'égalité de traitement est-elle vraiment réalisée aux USA ?**

**Nelson Mandela**, a fait abolir l'**apartheid** en Afrique du Sud : depuis 1948, les colons d'origine européenne y maintenaient les Africains dans des lieux de relégation, sans égalité de droits à l'éducation, à la santé, à l'emploi, sous prétexte de « développement séparé ». En 1991, après 50 ans de combats, il réussit à faire signer un accord de justice et de réconciliation : **mais l'égalité est-elle réalisée 25 ans après ?**

**Aimé Césaire**, « une voix pour le peuple noir » : poète et homme politique martiniquais, il a revendiqué l'égalité des noirs contre le racisme dont ils étaient victimes en France : il a revendiqué en 1935, sous le nom de **négritude**, l'identité noire et la fierté d'être noir, avec son ami **Léopold Sédar Senghor**, poète et futur chef d'état sénégalais.



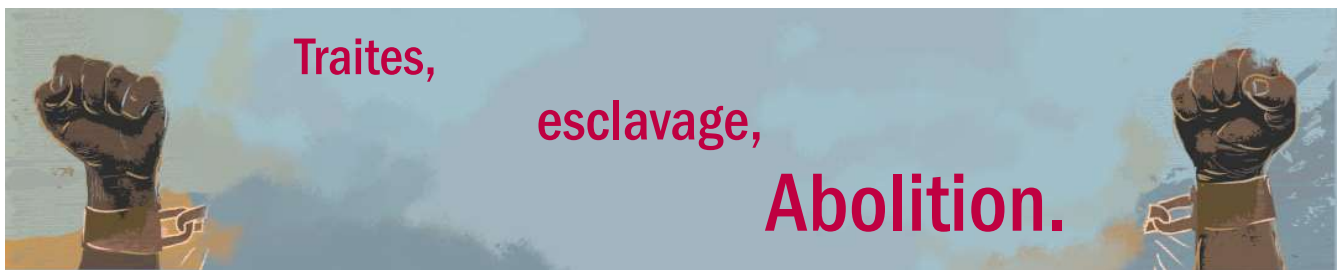
Bien d'autres combattants et combattantes contre le racisme, pour l'égalité des droits, pourraient être ici évoqués.



**Frantz Fanon**, écrivain et psychiatre, défenseur solidaire de tous les opprimés, militant de l'indépendance de l'Algérie : il a toujours revendiqué l'égalité des hommes et les mêmes droits pour tous dans tous les domaines, santé, éducation... Dans *Peau noire, masques blancs*, il affirme : « *Je ne suis pas esclave de l'esclavage.* »

**Quelles représentations, quels préjugés accompagnent ces descendants d'esclaves ?  
Quelles traces nos sociétés portent-elles encore de cet esclavagisme ?**

Après l'esclavage... apartheid, ségrégation, racisme, discriminations... Ces mots résonnent dans la société contemporaine : aucun de ces combats n'est terminé.



## Petit rappel historique

L'esclavage est la condition de **l'esclave**, à qui on a **ôté sa liberté**, qui se trouve sous la **dépendance absolue d'un maître dont il est la propriété** : il est considéré non comme une personne, mais comme **un « bien meuble »**, qu'on peut posséder, vendre, ou échanger, et aussi soumettre à des châtiments corporels jusqu'à la peine de mort. Dans ce statut, l'esclave n'est qu'une force de travail, il constitue un élément du système de production.

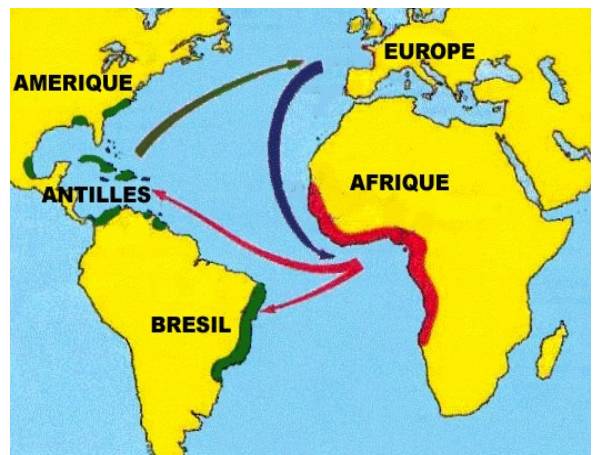
L'esclavage a été pratiqué **depuis l'Antiquité, sous diverses formes**, en Europe, en Asie et en Afrique : **devenaient esclaves les vaincus à l'issue d'une guerre ou des condamnés pour dette.**

C'est à la fin du XV<sup>e</sup> siècle qu'il a pris une forme et une ampleur particulières. Après les Grandes découvertes les royaumes européens (Portugal, Espagne, Angleterre, France, Pays-Bas...) constituent des colonies en Amérique dont les peuples autochtones, les Indiens, sont vite décimés. Pour développer les cultures de canne à sucre, de coton, de café..., les colons européens ont besoin de main d'œuvre adaptée à ces climats : ils ont recours à l'esclavage des Africains et organisent la **traite transatlantique.**

### Le commerce triangulaire

Dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, des bateaux portugais ramènent les premiers esclaves d'Afrique subsaharienne en Europe (Portugal, Espagne). Après le 1<sup>er</sup> voyage de Christophe Colomb en Amérique, ces territoires sont colonisés et à partir de 1630, la traite transatlantique va se développer.

Les Portugais organisent les premières expéditions de commerce triangulaire : des navires *négriers* transportent **d'Europe vers l'Afrique subsaharienne des marchandises diverses. Ils les échangent contre des captifs qu'ils revendent aux colons de l'autre côté de l'Atlantique.**



Les autres États européens suivent bientôt l'exemple, pour les besoins de main d'œuvre dans leurs colonies, mais aussi pour les bénéfices tirés du commerce triangulaire : les navires rentrent en Europe chargés de sucre, de coton, de café, d'or, de pierres précieuses...

**Entre 1636 et 1830, entre 12 et 15 Millions d'Africains sont réduits en esclavage et déportés d'Afrique subsaharienne vers le continent américain, les Antilles, puis de l'Île de Madagascar, vers La Réunion... La traite sera abolie officiellement en 1816, mais se poursuivra jusqu'en 1830.**

**En 1642, le roi de France autorise la traite et l'esclavage aux Antilles : le 1<sup>er</sup> navire négrier part de La Rochelle en 1642. À partir de 1772, le roi favorise la traite et les expéditions françaises se multiplient vers les Antilles, la Guyane, La Réunion...**

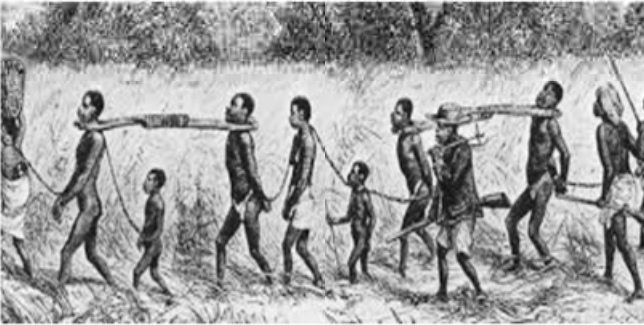


## Les Routes de l'esclave

Les ports européens, Liverpool, Bristol, Anvers, Amsterdam, Rotterdam, comme les ports français, se sont enrichis du commerce triangulaire.

Après 1800, les profits de la traite ne cessent de se réduire, ce qui en limite l'intérêt.

Des ports africains, comme Ouidah au Bénin, participèrent activement à ce trafic.



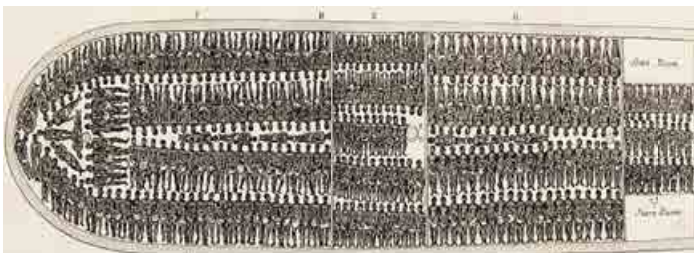
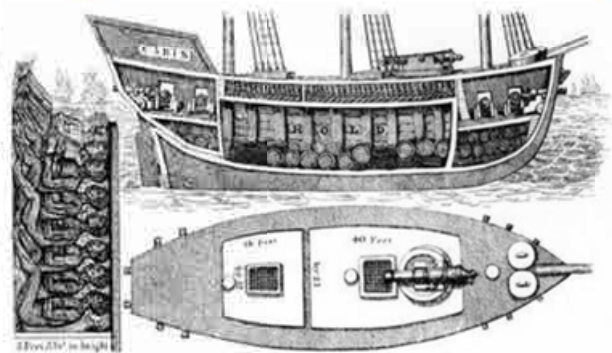
Hommes et femmes sont capturés à l'issue de guerres entre ethnies ou royaumes africains ou lors de razzias auprès des côtes.

Les captifs sont échangés contre de la pacotille, mais aussi des étoffes, des armes... ; parfois contre une somme d'argent, variable en fonction de la demande...

Des traversées de 40 et 60 jours, des conditions de vie très dures : manque d'espace, nourriture insuffisante, violences, exécutions...

La mortalité est importante : maladies (scorbut par manque de produits frais), naufrages.

On considère que 1,8 million d'esclaves sont morts pendant la traversée. Quand des esclaves se révoltent, la répression est sans pitié.



Sculpture sur la maison d'un riche armateur nantais

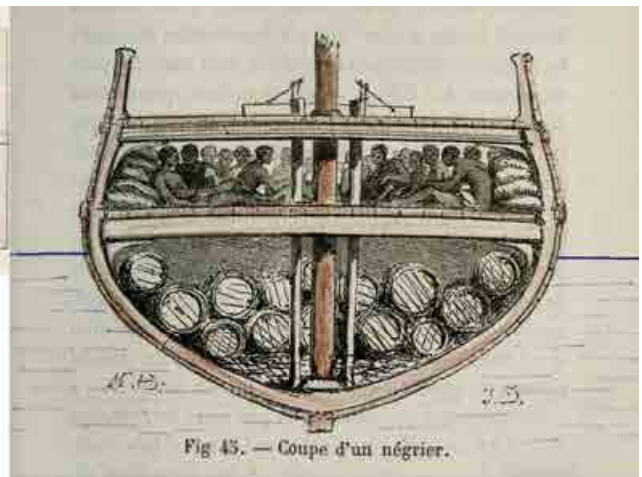


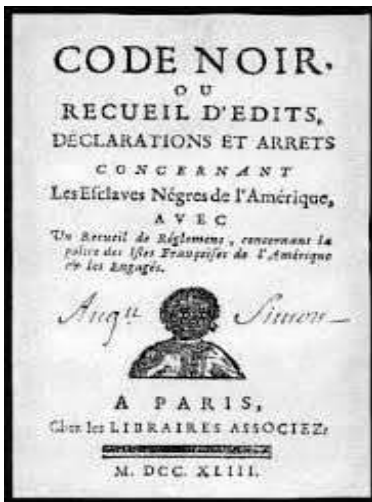
Fig 45. — Coupe d'un négrier.

Entre 1672 et 1830, environ 4000 navires négriers quitteront les ports français de Nantes (1744), Bordeaux (439), La Rochelle (473), Saint-Malo (241), Marseille (116), Lorient (161), et Le Havre (473). Ils ont déporté environ 1,2 Million d'Africains.

Les ports français se sont beaucoup enrichis grâce au commerce triangulaire : les riches demeures qu'on voit encore à Nantes ou Bordeaux en témoignent.

## Les conditions de vie dans les plantations

Les conditions de vie dans les plantations étaient très dures : les maîtres avaient **le droit de vie et de mort sur leurs esclaves**, pouvaient les vendre en séparant les familles. Les châtiments étaient d'une grande cruauté. Les familles pouvaient être séparées. Les enfants nés d'esclaves appartenaient au maître, pouvaient être vendus. Ils étaient mis au travail **dès l'âge de 6 ou 7 ans**.



Mais un esclave était d'abord une **force de travail et coûtait cher** : il importait donc de **le maintenir en état de travailler et d'être productif**.



## Une longue marche vers la liberté

### Les révoltes des esclaves

Dès l'antiquité, **des esclaves se sont révoltés** et **ces révoltes ont été durement réprimées** : ainsi la révolte de Spartacus sera un échec et 6000 esclaves et affranchis seront crucifiés en public.

Fuite individuelle d'esclaves dits **marrons**, regroupement des **neg'marrons**, **révoltes armées contre les colons**... Dès le XVe siècle et jusqu'au XIXe siècle, en Afrique et dans les colonies, malgré les lourds châtiments, des esclaves mèneront une lutte constante pour retrouver la liberté perdue.

En Afrique : des captifs s'enfuyaient et se cachaient dans des lieux difficiles d'accès pour échapper à la déportation. La **Reine Njinga** lutta contre les Portugais pour éviter l'esclavage à son peuple en Angola.

Dans les colonies :

**1503** – Première révolte d'esclaves à Haïti ;

**1523** – Soulèvement d'esclaves à Puerto Rico ;

**1529** – Incendie par des esclaves du port de Santa Marta en Colombie ;

**1533** – Révolte à Cuba ;

**1549** – 1<sup>ère</sup> guerre contre des regroupements de **neg marrons** à Panama. Elles se poursuivront pendant toute la période esclavagiste ;

**1607** – Soulèvement d'esclaves au Brésil ;

Début du XVIIe siècle – Premiers grands camps de **Negs'marrons** en Jamaïque, en Martinique, en Guadeloupe

**17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles** : révoltes au Mexique, au Brésil, à Cuba, en Guyane... de **Neg'marrons** en Jamaïque ;

**19<sup>e</sup> siècle** : en Virginie...

### Insurrections dans les Antilles françaises

Dès 1892, les Antilles, qui n'étaient pas citées dans la Convention des Droits de l'homme et du citoyen, ont été un foyer d'insurrection, à Saint Domingue d'abord. Le rétablissement de l'esclavage par Napoléon en 1802 a rallumé les foyers d'insurrections.

## Les révoltes en Martinique et Guadeloupe (1802)



En **Martinique**, **Louis Delgrès** prit la tête des insurgés. Lors du siège de Matouba, il refusa de se rendre avec ses 300 compagnons : ils firent sauter le fort et tous périrent.

Il reprit la formule révolutionnaire :

**« Vivre libre ou mourir »**

En **Guadeloupe**, la **Mulâtresse Solitude** refusa aussi de se soumettre. Elle fut exécutée le lendemain de son accouchement.



## L'insurrection de Saint Domingue et la création de la République d'Haïti (1804)



Dès **1793**, sous la conduite de **Toussaint Louverture**, descendant d'esclaves, les esclaves de Saint Domingue se révoltèrent et obtinrent **l'abolition de l'esclavage**.

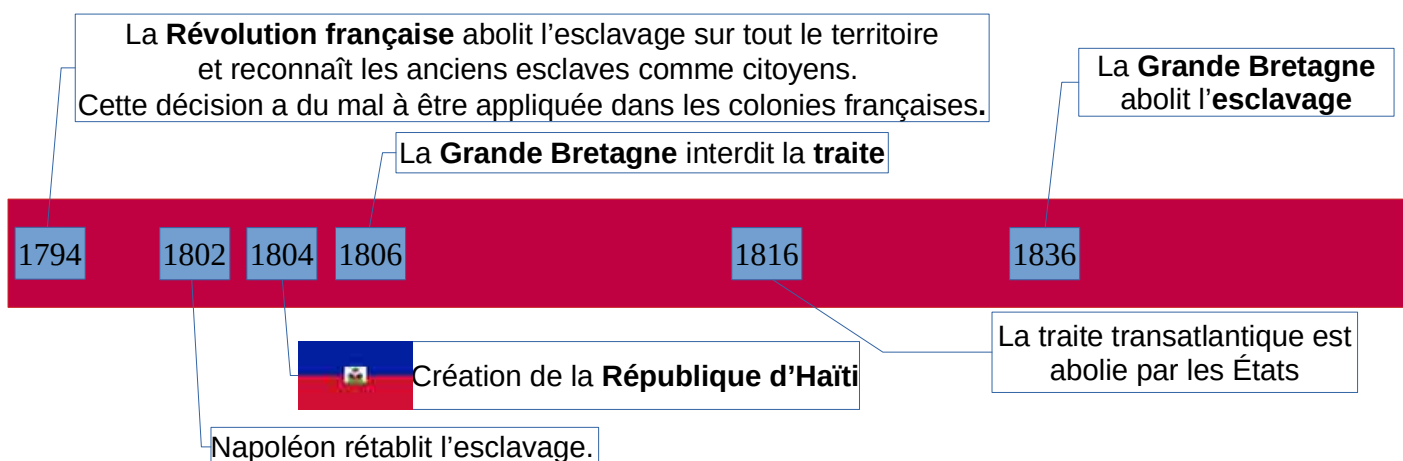
En **1802**, **Saint Domingue se révolta contre les troupes napoléoniennes**. Toujours sous la conduite du **Général Toussaint Louverture**, les insurgés furent d'abord battus. Il fut fait prisonnier, emprisonné en métropole où il mourut.

Mais la détermination et les sacrifices des insurgés leur assurèrent la victoire. En **1804**, ils proclamèrent la **première république noire** sous le nom de **République d'Haïti**.

## Prise de conscience de l'inhumanité de l'esclavage

Les **mauvais traitements et révoltes firent prendre conscience de l'inhumanité de l'esclavage**. Si les critiques de l'esclavage sont nombreuses dès le 16<sup>e</sup> siècle avec Montaigne, de la part des églises au 17<sup>e</sup>, il faut attendre le **18<sup>e</sup> siècle** pour que s'expriment ouvertement les condamnations des philosophes européens, notamment les Encyclopédistes : Rousseau, Voltaire, Montesquieu, Diderot, Condorcet, l'Abbé Grégoire... Ils dénoncent l'esclavage au nom des droits humains : **« Les hommes qui ont traité les esclaves comme un bien dont ils peuvent disposer à leur gré n'ont été que des barbares. Rien au monde ne peut rendre l'esclavage légitime »** (Définition du mot esclavage dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert – 1755).

## Les abolitions





# Une longue marche vers l'égalité

## Après l'abolition de 1848

Les esclaves sont libres, mais sont souvent **obligés de rester travailler dans les plantations**. Un décret prévoit **l'indemnisation des colons** pour la perte de leur « bien ». Rien pour les anciens esclaves dont les conditions de vie sont très difficiles. **Les terres restent la propriété des colons**.

À la Réunion, un décret institue le **travail obligatoire** : les 62 000 esclaves doivent signer un contrat de travail avec un colon avant la proclamation du 20 décembre du Gouverneur :

*« Mes amis, vous êtes libres... La liberté vous impose des obligations... La Colonie est pauvre, beaucoup de propriétaires ne pourront peut-être payer le salaire convenu qu'après la récolte. Vous attendrez ce moment avec patience. »*

**Ces décisions se ressentent encore à travers la situation économique et sociale des Territoires français d'Outre-Mer** : la structure sociale n'a pas favorisé le développement, les droits sont inégaux, les discriminations à l'égard des descendants d'esclaves sont nombreuses, sur les territoires comme en Métropole...

**En Afrique, la colonisation des terres africaines** a commencé avec l'Algérie en 1830. Le **code de l'indigénat** limitait les droits des « indigènes », qui restèrent jusqu'en 1946 des sous-citoyens. **La traite a vidé de leurs forces vives beaucoup de territoires d'Afrique subsaharienne**.

Après les indépendances, le **néocolonialisme** a entravé leurs capacités de développement.



Statue-mémorial de l'esclavage  
Île de Gorée - Sénégal

Ce long passé de **déshumanisation**, de domination, de relégation, a laissé des traces. Le **racisme** s'ancre dans les **sentiments de supériorité**, mépris, suspicion, ressentiment, frustrations qui viennent perturber les rapports humains dans nos sociétés.



Le nègre marron Le Diamant - Martinique

Sous la pression de Victor Schoelcher, la II<sup>e</sup> République **abolit l'esclavage dans les Antilles françaises**



**Abolition de l'esclavage en Mauritanie**. Cependant, la loi ne reçoit **pas alors son décret d'application**

Adoption en Mauritanie d'une **loi criminalisant l'esclavage**

Les **États-Unis** abolissent l'esclavage

27 avril 1848

1848

1853

1863

1926

1980

2007

Tous les états européens abolissent l'esclavage

**Napoléon III** décrète le travail forcé

**Convention de Genève** de la Société des Nations condamnant l'esclavage ratifiée par 44 pays. La **Convention relative à l'esclavage** est aussi adoptée.



## Esclavage aboli ? pas partout. Un crime caché ? mais pas inconnu...

- Le **travail des enfants** à 11 ans, parfois dès 7 ans, dans des champs ou des entreprises de vêtements, de chaussures de sport ou d'objets connectés, dans les mines...
- Les **enfants soldats**
- Le **trafic d'êtres humains** officiellement interdit : femmes vendues pour être employées de maison ou prostituées ; dans les zones de conflits, comme les migrants en Libye
- La **servitude pour dettes** : 20 millions de personnes
- Des **mariages forcés**

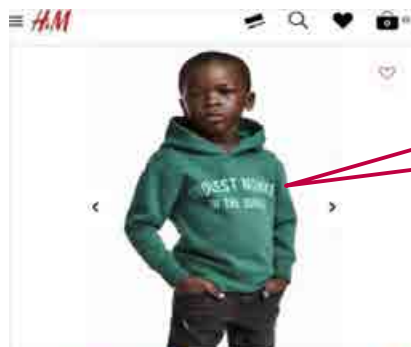


30 millions de personnes sont concernées dans 167 pays surtout en Asie, en Afrique, mais aussi en Russie, en Amérique centrale, en Australie et en Europe.



Enseigne parisienne affichée jusqu'en 2018

De 1830 à 1930, en Europe, les **exhibitions** dans les spectacles, comme le **clown Chocolat**, les **zoos humains**, les **expositions coloniales**, les **publicités** ont construit 2 représentations du « noir » : un **sauvage** proche de l'animal ou un **grand enfant niais** et souriant.



« Coolest monkey in the jungle »  
« Le singe le plus cool de la jungle »

Publicité 2018 de la marque H&M

Comment peut-on employer en 2018 les mêmes stéréotypes sans respect pour la dignité des personnes noires ?

Des mots et des images peuvent blesser. Ils sont à proscrire comme le mot « nègre » ou « bamboula » qui renvoie à un passé esclavagiste ou colonialiste.

**La revendication de la mémoire de l'esclavage est légitime, ces commémorations doivent aider à lutter contre tous les racismes, les rejets, les discriminations.**

|  |   |  |
|--|---|--|
|  | <p>Association d'éducation populaire – Agrément Jeunesse et Sports et Éducation nationale<br/>Membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme<br/>ONG – Membre de la Commission contre le racisme de l'ONU</p> <p>43 boulevard de Magenta - 75 010 Paris - <a href="http://www.mrap.fr">www.mrap.fr</a> - 01.53.38.99.99</p> |  |
|--|---|--|